

Contribution du Synpase à la mission parlementaire Poisson  
au sujet des branches professionnelles

Notre secteur d'activité, à savoir la prestation technique dans le spectacle vivant, a des spécificités qu'il convient préalablement de rappeler.

Tout d'abord c'est un secteur très jeune, puisque les entreprises de prestation ont vu le jour avec le début des concerts et festivals en plein air dans les années 60.  
Pour mémoire les Beatles ont dû arrêter de chanter en live en 1965 car ils ne pouvaient s'entendre sur scène par manque de sonorisation !

Ce sont les difficultés techniques d'alors et les inventions technologiques qui s'en sont suivies qui ont poussé à la création de nos entreprises.

Notre syndicat a 20 ans aujourd'hui, et s'inscrit pleinement dans la branche du spectacle, qui réunit le Spectacle Vivant, l'Audiovisuel et le Cinéma, avec en interne des luttes de chapelles auxquelles on peut ajouter la distinction public/privé.

Certains restent encore très attachés à ce type de logique. Même si les échanges sont fréquents, notamment au sein de la FESAC (fédération des syndicats du spectacle), les distinctions spectacle vivant/audiovisuel et public/privé sont toujours vivaces.

Le champ du spectacle était ainsi composé de plus de 40 Conventions collectives, en fonction de ces distinctions plus ou moins fondées.

A la demande des pouvoirs publics, le champ du spectacle a dû se rationaliser en passant de 43 à 8 conventions collectives. Ce lourd travail est aujourd'hui pratiquement achevé.

Concernant notre secteur, la prestation technique dans le spectacle, la distinction spectacle vivant/audiovisuel est présente, puisque l'audiovisuel a une histoire plus longue qui remonte à la création de la télévision.

Toutefois nous avons été réunis au sein d'une même convention collective, et malgré une histoire sociale différente, nous avons abouti et nous nous en félicitons aujourd'hui.

Car la prestation technique est, à notre sens, une branche professionnelle tout à fait légitime, qui peut d'ailleurs faire figure d'exemple pour d'autres branches professionnelles, puisque notre activité est totalement transversale : nous pouvons intervenir le matin sur le discours de Nicolas Sarkozy, l'après midi pour la sonorisation d'une émission Michel Drucker et le soir sur le dernier concert de Johnny Hallyday. Ceci avec le même matériel et le même personnel.

Devrait-on créer des conventions collectives de prestataires travaillant pour le théâtre subventionné, pour la télévision privée, pour les événements culturels... comme c'est le cas dans d'autres secteurs comme l'agriculture par exemple ? Ou changer l'équipe technique entre le discours (événement), le concert (spectacle vivant) et l'interview (audiovisuel) ?

La réponse est bien évidemment non. Une telle vision nous paraîtrait à mille lieux de la réalité.

Dans notre secteur, la définition de la branche est tributaire de la « Technique ». Et cette technique fait que les différents sous-champs du spectacle s'interpénètrent perpétuellement.

L'audiovisuel et le cinéma font appel systématiquement à des techniques issues du spectacle vivant et, en retour, plus aucun spectacle n'est donné sans la présence de caméras, d'un écran sur scène...

Nous avons donc certes nos spécificités, nos spécialités, mais nous appartenons tous au champ du spectacle et chacune de nos activités sont liées entre elles. Une décision dans l'une des branches aura des répercussions directes sur les autres.

Afin d'illustrer ce propos, on peut relever que les organisations d'employeurs se sont consultées lors de la démarche conventionnelle pour adopter, lorsque c'était possible, des dispositifs similaires.

Cela montre bien, si besoin est encore, la pertinence de notre branche professionnelle.